A l'Eure de Jouy

Les Voeux du maire

Voici venu le dernier bulletin d'information de ce mandat, les prochaines élections municipales se profilent déjà au printemps. Ces six années sont passées si vite.

Je veux au travers de ces lignes remercier les adjointe et adjoints, les conseillères et conseillers municipaux ainsi que les fonctionnaires territoriaux, administratifs et techniques, qui m'ont accompagné dans l'exercice toujours plus exaltant de mes fonctions de maire.

Je pense notamment à certains élus qui ont décidé de ne pas se représenter et à deux agents communaux qui accèdent légitimement à la retraite cette année.

Il s'agit je crois de la plus belle des missions, celle qui est au service de vous tous, habitantes et habitants, jeunes et moins jeunes, de la commune de Jouy

Je veux aussi rendre hommage aux forces vives de notre village, les commerçants, les artisans, les professionnels libéraux et les responsables bénévoles de nos nombreuses associations pour lesquels la tâche n'a pas été simple au cours de l'année passée, dans un contexte économique où la confiance n'est toujours pas au rendez-vous.

La gestion d'une collectivité territoriale, tout comme celle d'une entreprise, doit obéir à une rigueur quotidienne, tant la conjoncture est de plus en plus délicate où les dotations allouées part l'Etat et les subventions versées par la Région et le Département sont toujours plus parcimonieuses.

Il s'agit d'un équilibre constant entre l'impérieuse nécessité d'assurer la continuité et la qualité du service public - les moyens de fonctionner au bénéfice de tous -, la réalisation d'investissements utiles, au moment opportun, avec les financements les plus efficients et la maîtrise de la fiscalité des ménages, lesquels ne doivent pas être davantage mis à contribution.

Dire et redire cela, faire ce constat, c'est quelque part prendre mieux la mesure de la tâche.

En ce moment si précieux de l'année nouvelle, je vous adresse, à chacun ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, mes voeux les plus sincères de santé, de bonheur et de succès dans toutes vos entreprises.

Que 2014 soit à la hauteur de toutes vos espérances afin que la commune de Jouy renforce sa vitalité au profit de toutes et de tous et préserve son identité. *Votre maire, Christian PAUL-LOUBIERE.*

Informations générales sur les prochaines élections municipales qui auront lieu les 23 et 30 mars 2014 dans les communes de 1.000 habitants et plus

Le chiffre de la population à prendre en compte sera celui en vigueur au 1er janvier 2014.

Désormais, dans les communes de 1000 habitants ou plus, les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours, à la proportionnelle avec prime majoritaire.

Les listes respecteront le principe de parité (alternance systématique d'un homme et d'une femme).

La déclaration de candidature est désormais obligatoire, pour tous les candidats, et ce quelle que soit la taille de la commune. Il ne sera donc plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate au préalable.

Attention ! La déclaration de candidature est obligatoire avant chaque tour de scrutin.

Avec ce mode de scrutin, les listes sont « bloquées » : elles comprennent autant de noms de candidats que de sièges à pouvoir et il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter des noms, sous peine de voir le bulletin invalidé. Les listes des candidats déclarés seront affichées dans les bureaux de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

Pour la première fois, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps et pour la même durée de mandat (six ans). Les conseillers communautaires seront obligatoirement conseillers municipaux. Les bulletins de vote comporteront donc deux listes :

A gauche, la liste des candidats aux élections municipales ;

A droite, la liste des candidats aux élections communautaires (le nombre des candidats sera ici proportionnel au nombre de sièges attribués à la commune au sein de la communauté de communes ou d'agglomération).

Au premier tour, la liste qui obtiendra la majorité absolue des suffrages exprimés se verra attribuer 50% des sièges. Les autres sièges seront répartis entre toutes les listes en fonction des suffrages exprimés.

Un second tour sera organisé si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages.

Seules peuvent se présenter au second tour les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Peuvent fusionner, au second tour, les listes ayant au moins obtenu 5 % des suffrages. Dès lors, c'est la liste qui a recueilli le plus de suffrages qui se verra attribuer 50% des sièges. Les autres sièges seront répartis entre toutes les listes ayant obtenues au moins 5% des suffrages exprimés.

Lors de sa première réunion, le conseil municipal élira le maire, au scrutin secret et à la majorité absolue. Les mêmes modalités de désignation valent pour les adjoints qui seront élus au scrutin de liste bloquée (sans panachage), secret avec respect de la parité et à la majorité absolue.

Fermeture de la Poste de Jouy au 31 décembre 2013

Pour un service optimisé à partir du 13 janvier 2014
Ouverture de votre Agence Postale Communale
4 Place de l'Eglise - 28300 JOUY

Parce que le rythme des Français évolue, la Poste change et s'adapte.

Afin de garantir la présence territoriale du service postal en milieu rural et vous proposer des solutions répondant à vos principales attentes, la poste et la commune de JOUY créent une Agence Postale au sein de la mairie.

Désormais, vous pourrez retrouver l'essentiel des services postaux et des opérations financières de dépannage à l'Agence Postale Communale de JOUY.

Rendez-vous pour l'ouverture de ce nouveau service le 13 janvier 2014 dans l'aile droite de la mairie.

Horaires d'ouverture : Lundi : 14 h 00 – 18 h 00 - Mardi – mercredi – vendredi : 09 h 00 – 12 h 00

Samedi : 09 h 30 à 12 h 00

Mise en place de la ''Participation citoyenne'' avec les "voisins vigilants" à Jouy

Lors d'une réunion qui a attiré plus de 150 personnes, le commandant Langou, de la Compagnie de gendarmerie de chartres, le lieutenant de Lagarde, de la Communauté de brigades de Chartres et l'adjudant Muzelec, Référent sécurité du département, ont expliqué les principes de **cette action citoyenne qui n'a pas vocation de se substituer à l'action de la Gendarmerie, encore moins à se transformer en milice privée.**

Le rôle des personnes qui se sont portées volontaires, comme voisins vigilants - ils sont une dizaine à Jouy - est de servir de relais entre les habitants, la mairie et la Gendarmerie selon l'urgence ou la gravité des faits constatés afin de renforcer, par une proximité de tous les instants sur le terrain, la lutte contre les phénomènes de délinquance.

Ce dispositif a été mis en place dans seulement 150 communes en France, parmi lesquelles notre voisine «vigilante» : St-Prest. Il est vraisemblablement promis à un bel avenir puisque très bien encadré par l'Etat.

Examinons donc le dispositif de la ''Participation citoyenne''. Conformément à l'article L. 2211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de sa commune. Il est l'acteur-clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire Le dispositif «participation citoyenne» renforce le maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance. **Le maire est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en oeuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif dont les relais sont les résidents.**

Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours de réunions publiques organisées conjointement par le maire et les commandants de gendarmerie de Chartres, **les habitants des quartiers (répartis sur le territoire de la commune) relaient l'action de la Gendarmerie** auprès de la population et favorisent ainsi la diffusion de conseils préventifs pour lutter contre la délinquance d'appropriation et les dégradations. Ils sont ainsi amenés à accomplir des actes élémentaires de prévention tels que la surveillance des logements temporairement inhabités, le ramassage du courrier des vacanciers... et sont de fait associés à l'action de prévention des cambriolages intitulée « opération tranquillité vacances » mise en oeuvre sous l'autorité de la Gendarmerie.

Hors les cas de crimes ou délits flagrants qui impliquent pour les témoins de l'événement un appel direct à la Gendarmerie (appel d'urgence : le 17), les voisins vigilants transmettent au coordonnateur désigné par le maire, à la police municipale et au référent de la Gendarmerie, toutes les informations qu'ils estiment devoir porter à la connaissance de leurs interlocuteurs, sous réserve qu'elles respectent les droits fondamentaux de l'individu et ne revêtent aucun caractère politique, racial, syndical ou religieux.

Afin de simplifier le dispositif, le commandant de la communauté de brigades de Chartres désigne des gendarmes comme interlocuteurs privilégiés des voisins vigilants. Ces correspondants de la gendarmerie informent en retour le maire des mesures prises et lui adressent régulièrement un état statistique des faits de délinquance de proximité constatés sur la commune.

Ce dispositif qui se fonde sur une continuité de l'information, s'appuie sur un éventail de vecteurs de communication propices à la multiplication des échanges (rencontres, téléphone, fax, Internet).

Cette procédure s'inscrit pleinement dans le cadre de l'article L. 2211-3 du CGCT qui instaure pour les forces de sécurité intérieure «l'obligation d'informer sans délai le maire des infractions (agressions, violences graves, accidents de la route...) causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de la commune».

Afin de dissuader les personnes mal intentionnées et leur faire savoir qu'elles pénètrent dans un domaine où les résidents, particulièrement vigilants, signalent aux forces de sécurité toute situation qu'ils jugent anormale, une signalétique sera implantée aux entrées des territoires surveillés.

Ce dispositif complète celui de la gendarmerie qui en 2013 est intervenue sur notre commune durant 906 heures (en tenue et en civil) et où 32 délits ont été constatés, dont 27 atteintes aux biens. **Actuellement 10 habitants de Jouy sont volontaires ; d'autres peuvent les rejoindre afin de couvrir au mieux la commune. La validation par la préfecture d'Eure-et-Loir est en cours afin que la mise en œuvre de la ''Participation citoyenne'' soit effective dès le printemps.**

L'adjudant Muzellec, référent sécurité du département a expliqué que les cambrioleurs cherchaient à obtenir le maximum de gain en prenant le minimum de risques. Tout commence souvent par des repérages d'où la nécessité de prévenir... son voisin vigilant !

Calendrier des fêtes et des manifestations

JANVIER

Samedi	11	Athlétisme Assemblée générale et Galette
Jeudi	16	Club des Anciens Jouy Cap 60
Vendredi	17	ACCA Chasse AG
Samedi	18	APE Spectacle Enfants
Samedi	25	Théâtre des Ados

FÉVRIER

Samedi	1	Théâtre assemblée générale (Salle des Fêtes)
Dimanche	2	Théâtre récompense des enfants
Jeudi	13	Anciens Jouy Cap 60

MARS

Jeudi	13	Club des Anciens Jouy Cap 60
Vendredi	14	Musée Ecurie Assemblée générale
Dimanche	16	APE Loto
Mercredi	19	FNACA Cérémonie
Dimanche	23	**Elections municipales**
Samedi	29	Jazz de Mars Stefan Patry Trio
Dimanche	30	**Elections municipales**

AVRIL

Samedi	5	Théâtre 1re représentation
Vendredi	11	Théâtre 2re représentation
Samedi	12	Théâtre 3re représentation
Dimanche	13	Espace Musical Concert des éleves
Jeudi	17	Club des Anciens Jouy Cap 60
Lundi	21	APE Chasse aux oeufs
Dimanche	27	Comité des Fêtes Bric-à-brac

MAI

Dimanche	4	Athlétisme
Jeudi	15	Club des Anciens Jouy Cap 60
Samedi	17	Soirée Pompiers caserne
Dimanche	18	Randonnée
Jeudi	22	Club des Anciens Jouy Cap 60
Dimanche	25	**Elections européennes**

JUIN

Jeudi	12	Club des Anciens Jouy Cap 60
Dimanche	15	Comité des Fêtes Interquartiers
Samedi	21	Fête de la Musique Salle des fêtes Tournoi de foot
Samedi	28	APE Kermesse des écoles

JUILLET

Dimanche	13	Retraite aux flambeaux Feu d'artifice
Lundi	14	Repas champêtre
Jeudi	17	Club des Anciens Jouy Cap 60

SEPTEMBRE

Vendredi	12	APE Assemblée générale
Jeudi	18	Club des Anciens Jouy Cap 60
Vendredi	19	ACCA
Samedi	20	Journées du Patrimoine
Dimanche	21	(Ecurie)
Vendredi	26	ACCA

OCTOBRE

Jeudi	9	Repas Cap 60
Vendredi	10	Calendrier des Fêtes
Samedi	11	Comité des Fêtes Repas inter-associations
Jeudi	16	Espace Musical Assemblée générale
Samedi	18	Repas des Anciens

NOVEMBRE

Jeudi	13	Club des Anciens Jouy Cap 60
Dimanche	16	APE Bourse aux jouets
Jeudi	20	Beaujolais nouveau
Samedi	22	Musique, soirée cabaret, (Moulin de Lambouray) FNACA Assemblée générale

DÉCEMBRE

Samedi	6	Pompiers, Sainte Barbe (Moulin de Lambouray)
Lundi	8	Repas Cap 60
Dimanche	14	APE - Animation Noël enfants
Samedi	20	Spectacle de Noël des enfants
Dimanche	21	Spectacle de Noël des enfants

Impression : Topp Imprimerie • Gallardon 28320 Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement. - Direction de la publication : Christian PAULHOUBIERE ; Conception : Corinne BERTHELOT, Pascal MARTIN - www.jouy28.com